

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
concernant

l'état de la situation suite à l'adoption du Préavis PR 16.34PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'750'000.- pour l'acquisition d'une participation dans une société hydroélectrique ouvrant droit à l'achat à un prix «fixe» d'une part de production électrique sur environ 35 ans

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 8 décembre 2016, le Conseil communal a adopté le préavis PR16.34PR du 31 octobre 2016, concernant l'octroi d'un crédit pour l'achat par la Ville d'Yverdon-les-Bains d'une participation dans une société hydroélectrique.

Comme le relevait le préavis susmentionné, le consortium avait indiqué dans son offre ferme (décrivant de manière précise le calcul de la valeur intrinsèque de la société) que cette dernière était conditionnée à ce que les actionnaires actuels renoncent à leur droit de préemption avant la négociation avec le vendeur. En cas de succès de la négociation, la Ville d'Yverdon-les-Bains deviendrait actionnaire minoritaire de la société.

La Ville de Sion ayant communiqué sur cette transaction le 12 avril 2017, les protagonistes principaux peuvent désormais être cités.

A l'échéance du terme fixé pour les discussions avec les actionnaires historiques, nous avons le regret de vous informer que l'un de ceux-ci, à savoir la Ville de Sion, a fait usage de son droit de préemption sur l'intégralité des actions mises en vente et a ainsi acquis l'ensemble de la participation de 50% que la société Axpo détenait dans la société Lizerne et Morge SA et dont elle souhaitait se défaire.

L'achat prévu par la Ville d'Yverdon-les-Bains d'une participation dans la société hydroélectrique précitée ne pourra dès lors pas être réalisé.

La Municipalité remercie le Conseil communal de la confiance qui lui a été accordée et qui lui a permis de proposer une offre, en collaboration avec un consortium d'électriciens. Cette offre a été retenue et était donc concurrentielle.

C'est sur ce constat que la Municipalité propose au Conseil communal de conserver au plan des investissements le montant du crédit voté, afin de pouvoir financer un autre projet d'acquisition d'usine hydroélectrique. La Municipalité estime en effet que cette approche est la meilleure pour sécuriser l'approvisionnement électrique de la Ville d'Yverdon-les-Bains, à un prix trois fois moins cher que le prix de revient de la production photovoltaïque.

Compte tenu d'autres investissements prévus à brève échéance, en particulier pour la construction du réseau de chauffage à distance STEP, la Municipalité ne recherchera toutefois pas activement à acquérir un tel objet avant 2020. Les compétences du Conseil communal quant au financement d'un autre projet sont bien entendu réservées.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J.-D. Carrard'.

J.-D. Carrard



Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Zürcher'.

F. Zürcher